

[Text]

So could you comment on those facts—maybe I have misunderstood some of them—and indicate whether all of this deal-making is on hold pending the passage of this legislation.

Mr. Patriquin: Harbourfront operates, and has operated, as an agency to develop Toronto's waterfront and to provide cultural programming since it was set up in the late 1970s as a parent crown corporation. It has had specific management agreements and arrangements with the government and it has obviously been working in a local context where it has had to have a clear understanding with the local authorities about the nature of its development plans and so forth.

• 1200

In the last few years the development intentions of Harbourfront have come into conflict with local interests and, as a result, most recently in December 1989, the provincial government put a freeze on further development activities and appointed a provincial adviser to advise what kinds of arrangements should be made with respect to Harbourfront so the province would be happy with how it would develop.

That work was done. In fact, it followed a previous review by the federal royal commissioner on the waterfront, Mr. Crombie, whose interim report on this was published in August 1989, in which he laid out some broad approaches for the ultimate disposition and reorganization of Harbourfront, bearing in mind the nature of its objectives and the local conditions. Indeed the main point of his recommendation was to say that its land development and cultural programming activities should be separated.

After that report, and after the report by the adviser to the provincial government, the government appointed Darcy McKeough to do a report for ministers, again, on the ultimate disposition or organization of Harbourfront and its activities. His report was presented to ministers and was made public on November 27 of this past year. In that report he reviews the proposals that were made in very broad terms by Mr. Crombie and in specific terms by the provincial adviser and proposed to the government how Harbourfront should be reorganized and its assets disposed. The ministers, Mr. MacKay in particular, the minister responsible, supported by Mr. McDermid, accepted his report on November 27, and therefore the government has declared its view of how this should happen.

To explain clearly the situation with respect to the important question the member raises about the disposal of assets, the majority of its assets consist of land, approximately 34 hectares in size, some of which it owns and some of which it in fact manages on behalf of the government, land that is owned by the government. Mr. McKeough's report proposes how that land should be disposed of, and it has a number of features to it. None of those disposals have yet happened. Organizationally, the public programming activities of Harbourfront have been reorganized and a not-for-profit local entity has been established, not by the government but by local people, to pick up the responsibility for the cultural programming activities.

[Translation]

J'ai peut-être mal interprété certains de ces faits. Pourriez-vous nous en dire davantage et nous dire si cette entente est en suspens d'ici à l'adoption de ce projet de loi.

M. Patriquin: Harbourfront agit depuis sa création à la fin des années 70 comme société d'État mère et comme organisme chargé de mettre en valeur les quais de Toronto et d'y assurer une animation culturelle. Elle a conclu des accords de gestion précis avec le gouvernement et a évolué dans un contexte local qui l'obligeait à s'entendre avec les autorités locales sur la nature de ses projets de développement.

Ces dernières années, les projets de développement de la société Harbourfront sont entrés en conflit avec des intérêts locaux. En conséquence, en décembre 1989, le gouvernement provincial a bloqué toutes les activités de développement et a nommé un conseiller provincial chargé de mettre au point pour l'orientation future de Harbourfront, de nouveaux arrangements qui satisferaient la province.

Cela a été fait. En fait, cela faisait suite à une enquête antérieure effectuée par le commissaire royal fédéral sur le secteur riverain, M. Crombie, dont le rapport provisoire a été publié en août 1989. Dans ce rapport, il énonçait des principes généraux pour la liquidation finale et la réorganisation de Harbourfront, compte tenu de ses objectifs et de la situation locale. En fait, sa principale recommandation était de scinder cette société en deux entités distinctes qui s'occuperaient respectivement de l'aménagement du territoire et des activités culturelles.

Après la publication de ce rapport et aussi du rapport déposé par le conseiller du gouvernement provincial, le gouvernement a chargé Darcy McKeough de préparer à l'intention des ministres un rapport sur la liquidation définitive ou la réorganisation de Harbourfront et de ses activités. Ce rapport a été présenté au ministre et rendu public le 27 novembre dernier. On y passe en revue les propositions très générales qui avaient été faites par M. Crombie et celles, plus précises, faites par le conseiller provincial, et l'on y fait des propositions à l'intention du gouvernement sur la réorganisation des activités de Harbourfront et la liquidation de ses actifs. Les ministres, notamment le ministre responsable du dossier, M. MacKay, appuyé par M. McDermid, ont accepté ce rapport le 27 novembre et le gouvernement a annoncé en conséquence quelles étaient ses intentions à cet égard.

Pour expliquer clairement la situation relative à la question importante soulevée par le député au sujet de la liquidation des actifs, je dirai qu'il s'agit principalement d'environ 34 hectares de terrain, dont une partie appartient à la société et le reste à l'État, cette dernière partie étant administrée par la société au nom du gouvernement. Dans le rapport de McKeough, on fait certaines propositions sur les modalités de liquidation de ce terrain. Rien n'a été fait à cet égard jusqu'à maintenant. Sur le plan de l'organisation, les programmes publics de Harbourfront ont été réorganisés et une entité locale sans but lucratif a été créée, non pas par le gouvernement, mais par les autorités locales, et chargée de prendre en main les programmes culturels.